



Ids - Saint - Roch

Le bulletin d'informations de la Commune

Sommaire

Bulletin été 2023

- *Le mot du Maire* pages 3-4
- *Les informations communales* pages 5-6
- *L'activité - budget communal* pages 7-13
 - * *Exécution 2022*..... pages 7-8-9
 - * *Prévision 2023*..... pages 9-10-11
 - * *Le budget communal condensé*.....pages 12-13
- *La Communauté de communes Berry Grand Sud*.....pages 14-16
 - * *Les maisons france services*..... page 14
 - * *Intramuros*..... page 15
 - * *Terre de jeux 2024* page 16
- *Les brèves*pages 17 -19
- *Le site Éolien*pages 20-21
- *Empreintes sauvages : le refuge*.....page 22
- *Des personnalités marquantes*.....pages 23-24
- *La vie scolaire*.....page 25
- *Les associations* pages 26-30
- *Le forum des associations*..... page 31

MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH

Tél. : 02 48 60 05 66 - Fax : 09 70 62 73 63

www.ids-saint-roch.fr

E-mail : mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr

Ouverture tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h - sauf le mercredi après-midi

Permanence des élus : le samedi de 9 h à 12 h

Bulletin d'informations de la Commune d'Ids-Saint-Roch

Responsable de la rédaction et de la publication : Martine Fourdraine.

Conception, réalisation et impression : Imprimerie Saint Amandoise - 18200 Saint Amand Montrond - 02 48 96 21 43

Photographies : Mairie d'Ids-Saint-Roch

Chère Madame, Cher Monsieur,

Au 1^{er} janvier 2023, on recensait encore 34 945 communes : leur nombre diminue donc à la faveur de la commune nouvelle, un mariage (mariage d'amour mais aussi mariage d'intérêts) encouragé par l'Etat mais le bilan au bout d'une dizaine d'années d'existence est décevant pour ceux qui sont chargés de sa promotion. En réalité, toutes les options peuvent être envisagées par les élus pour essayer de sauver leur territoire ; d'ailleurs autrefois, nous parlions de notre territoire c'est-à-dire de celui de notre pays, maintenant, nous parlons de nos territoires. Et donc, ce sont eux qu'il faut défendre et la mutualisation fait partie des outils mis à disposition des collectivités tout comme les intercommunalités ! L'existence concomitante des deux structures est possible.

A l'étape symbolique du mi-parcours, les Maires sont de plus en plus nombreux à renoncer à leur engagement public du fait des modalités d'exercice de leur mandat. Au-delà des situations personnelles, les raisons sont multiples et bien connues : un mandat chronophage, de plus en plus difficile à concilier avec une vie professionnelle et/ de famille, un champ très large de responsabilités susceptibles d'exposer les élus sur le plan juridique voire judiciaire dans un contexte du contentieux facile, une multiplication des agressions verbales et physiques, un découragement face à la foison de

textes produits par l'Etat, souvent non applicables pour nous, parfois sans cohérence entre eux et d'une complexité inouïe !

Parmi les autres inquiétudes des Maires émerge la désaffection de la population pour la vie citoyenne, le désintérêt politique et la culture politique de la contestation.

La dégradation du lien civique ne va pas aller sans poser de graves questions à un moment donné. Les Maires sont des praticiens du quotidien dans de multiples domaines. La complexité et le carcan dans lesquels ils agissent entravent et insécurisent leur action. L'exemple qui nous concerne grandement dans l'actualité de cette fin de session parlementaire est le débat sur la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) laquelle vise à réduire jusqu'à interdire les autorisations d'urbanisme dans nos petites communes, tout simplement.

Le devoir d'agir pour leur territoire et sa population est encore ancré chez la plupart des élus locaux qui ont la volonté à toute épreuve de relever des défis et de saisir des opportunités. Mais comment allons-nous sortir de cette « crise » qui s'aggrave chaque jour un peu plus ?

Tous les articles et papiers qui vous sont proposés dans ce bulletin municipal ne sont que l'illustration des propos ci-avant et vous saurez faire les liens.



Pas d'inquiétude, car on nous le dit souvent : "le village est un atout pour les transitions que nous vivons, la commune rurale est un pilier de la république tous les regards sur la vie rurale sont les bienvenus".

Bref, nous devons nous accrocher pour défendre la ruralité : nous ne voulons pas contribuer à vous faire perdre le moral mais nous ne pouvons pas vous cacher notre préoccupation. L'enjeu est collectif : d'une part, la division et la discorde ne

sont pas de mise et d'autre part, ni un comité, ni un plan ni même un agenda rural ne suffiront à nous sortir de l'ornière.

Tout en vous souhaitant bon courage pour toutes vos entreprises dans ce climat tourmenté, je vous assure, Chère Madame, Cher Monsieur, de mon entier dévouement.

Martine Fourdraine,



Conseil municipal

A la fin de la période COVID, c'est-à-dire au 30 septembre 2022, les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées ont été totalement abrogées en lien avec la fin de l'état d'urgence.

Secrétariat de mairie et de l'agence postale

Céline DAGEN remplace Delphine MORAND (voir dossier particulier) en tant que secrétaire. Contractuelle, son contrat couvre la période de décembre 2022 à novembre 2023.

Les horaires d'ouverture des deux bureaux n'ont pas été modifiés.

Congés d'été



La fermeture de la Mairie et de l'APC aura lieu du lundi 07 au lundi 28 août inclus.

La permanence du Maire ne sera pas assurée les

samedis d'août mais les élus seront joignables en continu en utilisant le numéro de la Mairie.

Élections européennes

L'élection des députés européens aura lieu le dimanche 9 juin 2024. Il s'agit d'une élection pour 5 ans au suffrage universel direct à un tour.

Adresse de messagerie et numéro de téléphone



Pour certains résidents, nous ne disposons toujours d'aucunes coordonnées pourtant utiles, voire indispensables, afin de faire suivre des données dans le cadre de nos missions. Parfois, cela complique la tâche des élus et vous prive d'information.

De surcroît, de plus en plus de personnes s'installent dans notre Commune sans même se faire connaître : s'il est exact qu'il n'y a plus d'obligation d'effectuer cette démarche, elle est de bon sens et de respect vis-à-vis des uns et des autres.

Comment accueillir ces personnes qui ne veulent être, ni vues ni connues ?

Restrictions des usages de l'eau



Depuis l'été dernier, les arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau n'ont quasiment pas été abrogés et l'intensité des mesures n'a pas tardé depuis le

printemps 2023.

avoir connu la situation d'alerte renforcée courant juin : arrosages restreints y compris pour les potagers, lavages des façades, des véhicules, des voiries, etc interdits, le remplissage des piscines de plus d'1 m³, l'irrigation est encadrée et diverses autres contraintes sont issues de la rareté de la ressource. Nous pouvons nous attendre à subir la situation de crise au cours de l'été.

Nous sommes situés dans le bassin Arnon amont placé actuellement en situation d'alerte après

Le fournil d'Ids



Pour rappel, les locaux professionnels de la boulangerie ainsi que le logement attenant et les dépendances appartiennent à la Commune et c'est grâce à l'intervention de cette

dernière que le commerce a pu être maintenu malgré le renoncement de plusieurs couples de boulangers successivement. En 2003, la Commune a totalement réhabilité les locaux en les mettant aux normes. Depuis, 3 couples se sont succédés, dont Anthony et Julie Logre à compter de novembre 2016. Le service dispensé par la boulangerie d'Ids, compte-tenu de sa vocation commerciale, de sa situation géographique et de sa zone de chalandise, est apparenté à un service public qui va bien au-delà du périmètre de notre Commune d'ailleurs.

Le départ d'Olivier et Carole Guélenec puis celui de Daniel et Françoise Plouy n'ont généré aucun impayé pour notre collectivité.

Jusqu'à peu, le fonds de commerce appartenait aux boulangers : c'est-à-dire matériels et équipements et clientèle. Toutefois, en juillet 2022, le Conseil municipal a délibéré pour acter l'achat du four par la Commune pour un montant net de TVA de 22 000 €. A partir de ce moment-là, la notion de

fonds de commerce était mise en cause. Pourtant, les résultats d'exploitation de la boulangerie Logre étaient et restent satisfaisants mais des difficultés de trésorerie sont apparues et c'est dans l'optique du maintien de l'activité que la Commune est intervenue. Cette aide conséquente n'aura pas suffi à résoudre les difficultés professionnelles d'autant que des raisons personnelles se sont cumulées, entraînant la décision d'arrêter leur activité dans la boulangerie-pâtisserie.

La Commune est restée attentive à l'évolution de la situation et reste disponible pour en discuter. Sans détour, nous devons avouer que le contexte nous inquiète et que nous sommes assez pessimistes quant à une possibilité de poursuite de l'activité. Nous avons beau avoir toutes les motivations possibles, le climat n'est pas au beau fixe : beaucoup de petits commerces ruraux ferment y compris des fonds de boulangerie alentours, la prise de risque même si elle est contenue dans ce cas, est de moins en moins courue, la difficulté d'employer du personnel est une préoccupation dans tous les corps de métiers, etc ...

Après l'arrêt des tournées fin juin, la fermeture de la boutique sera effective avant la fin juillet. La suite, nous ne la connaissons pas... mais la Commune répondra présente autant que cela lui sera possible pour tenter de trouver une solution à cette situation qui dépite les élus, disons-le !

La table d'Ids

Ouverte depuis mai 2022, la Table d'Ids se confirme être une bonne adresse que nous n'avons pas crainte de recommander.

La qualité de l'établissement a été reconnue par GAULT & MILLAU qui l'a inscrit dans son guide.

L'implication et le travail du couple Etienne et Isabelle Cloué méritent d'être salués.



Activité - Le budget communal

Comme nous le faisons chaque année, et nous y tenons, nous nous attachons à vous présenter, ci-après, les écritures les plus significatives de notre comptabilité, tout en sachant que les livres de la Commune sont consultables en Mairie par tout public.

Au 1er janvier 2022, la collectivité a été amenée à présenter ses comptes au format de la norme M57 en remplacement de la M22 : sans modifications majeures sur le fond mais quelques nuances gênantes pour la comparaison entre ces deux exercices et une nouvelle gymnastique d'esprit demandée aux élus.

À titre d'exemple, les réserves « dépenses imprévues » que nous utilisons régulièrement, n'existent plus dans cette nouvelle maquette.

Exécution du budget 2022

L'exercice clos le 31 décembre 2022, dont les données issues d'une part, du Compte administratif établi par le Maire et d'autre part du Compte de gestion établi par le Comptable public, sont similaires :

- un excédent de 482 382,61 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 35 264,77 € en section d'investissement.

Après prise en compte des dépenses et des recettes dites « reportées » c'est-à-dire engagées mais non décaissées/encaissées, soit un solde de -79 446 €, l'excédent net disponible est de 367 671,84 € avec une concordance en termes de trésorerie.



En effet, la réhabilitation du bâtiment de La Poste était en cours à la date de clôture et les écritures tant en dépenses qu'en recettes se trouvaient en attente du « service fait ».

La bonne teneur de ces résultats, enviés par beaucoup de collectivités même de taille plus importante ne signifie pas l'intention absolue de fabriquer des réserves. Mais il est sain d'être capable de s'engager dans un nouveau projet si une réflexion aboutit ou si une opportunité se présente. C'est une des raisons pour lesquelles, nous sommes à l'écoute des idées que vous pourriez émettre en matière de réalisations communales.

Section de fonctionnement

La majeure partie des **postes de dépenses** de cette section n'a pas subi d'évolution significative par rapport à 2021, pourtant quelques lignes méritent d'être précisées :

- augmentation des charges d'électricité : 7 568 € contre 5 775 €,
- en 2022, il n'a pas été acheté de produits de traitements (autorisés, s'entend !) : 1 740 € en 2021,
- les fournitures d'entretien et de petits équipements se sont élevées à 7 614 € : à destination tant des matériels que de la voirie, elles permettent les réparations en régie. La plus grosse partie de cet article est l'achat de cailloux pour un montant de 2 322 € auxquels s'ajoutent le remplacement des pièces d'usure des divers matériels, les électrodes du défibrillateur, un onduleur pour l'ordinateur du secrétariat, les plans de fleurissement, des piles et néons et divers électricité et plomberie, de la boulonnerie, trois récupérateurs d'eau de pluie, une grande échelle, des chaussures de sécurité, de la peinture ... et tant d'autres choses.
- les réparations par entreprise des matériels roulants et non roulants ont engendré un coût de 3 560 €. Excepté le gros tracteur qui a été remplacé à l'automne 2021, nous disposons de machines déjà anciennes comme la faucheuse,
- contribution aux frais de fonctionnement du regroupement pédagogique : nous le savons, le budget du syndicat est difficile à équilibrer et la participation des quatre communes membres s'en trouve structurellement affectée : 34 822 € en 2022 pour Ids, même si nous réussissons à rester sous la barre des 35 000 € pour la gestion des cantines et des garderies.



Activité - Le budget communal

Cette année, nous avons fait face à la décision du Conseil municipal de Touchay, de vouloir se retirer du regroupement à la rentrée 2023-2024. Cette volonté des élus de Touchay, n'est pas comprise par les élus des trois autres communes et les inquiète alors que l'Education nationale, elle-même, ne manifeste aucune intention de voir l'une de nos classes fermer. Fort heureusement, à la faveur des statuts du syndicat, Touchay, seule, ne peut pas quitter le SIRP Terres de Cœur, l'avis de ce dernier étant requis. Pour l'instant, ne pouvant pas se soustraire à son engagement d'origine, la Commune de Touchay reste membre du syndicat et sa participation financière n'est pas remise en cause. Par ailleurs, la présidente du SIRP, Madame Marie Dewulder, élue d'Ineuil, vient de démissionner de son poste. Une nouvelle élection pour la remplacer aura lieu dès que le nouveau Conseil municipal de Saint-Hilaire aura pu être lui-même au complet.



• honoraires : cet article que nous n'avions pas l'habitude de doter dans le passé, ne peut plus être ignoré au vu de son impact. Cette année, nous sommes restés avec trois dossiers pendants devant les différentes juridictions ; nous les avons d'ailleurs évoqués dans le bulletin de l'an passé par des articles dédiés. Pour chaque dossier, l'action en recours, la rédaction des mémoires et l'audience étant étalées dans le temps, plusieurs exercices peuvent être concernés. En 2022, le total des honoraires réglés a été de 18 198 € en grande partie afférents au dossier des biens de section pour la défense par la Commune du dossier engagé par quelques habitants des Baudons et au dossier de plainte contre x engagée par le Maire contre quelques personnes ayant exprimé leur volonté de l'euthanasier. Seule la question des biens de section reste en attente d'audience.

Le total ci-avant comprend également les honoraires de justice (avocat et huissier) liés à l'expulsion de la famille Gozard/Cherrier du logement n°1, locataires très délicats, comme nous n'en n'avions jamais subis !

Les charges de personnel ont augmenté de façon sensible passant de 74 545 € à 79 925 €, notamment du fait des mesures initiées en faveur de l'amélioration de la situation des personnels de la fonction publique.

Quant aux recettes, elles ont été confortées en 2022, en année pleine, par la mise en fonctionnement du parc éolien dès mi-juillet 2021.

Ainsi, la fiscalité communale totale (impôts sur les réseaux + taxes foncières) s'est élevée à 26 363 €, les indemnités d'utilisation de la voirie ont été encaissées pour 20 206 € et la mise à disposition de la parcelle communale, partagée avec l'exploitant, a rapporté 7 118 €. Par ailleurs, 80 000 € ont été reçus par notre Communauté de communes. Le Département est également concerné par des recettes annuelles émanant du parc.

En 2022, la taxe additionnelle aux droits de mutation est passée de 21 693 € à 27 998 € sur la base des transactions immobilières enregistrées dans le département.

Les dotations allouées à la collectivité se sont stabilisées excepté la péréquation qui est passée de 8 292 € à 3 915 € !

La part du fonds départemental de péréquation à la taxe professionnelle nous revenant de l'exploitation du site nucléaire de Belleville continue à diminuer et nous fait perdre quelques milliers d'euros depuis plusieurs années.

Le revenu des immeubles (bâti et foncier) ne connaît pas de grande variation mais nous aurons dans le futur des créances irrécouvrées à constater puisque les locataires du logement n°1 ont laissé une ardoise de l'ordre de 5 000 €. D'autres locataires sont également sous surveillance pour motif de non-paiement de leur loyer.

Il faut d'ailleurs noter la difficulté croissante de louer, à des candidats sérieux, l'immobilier dont dispose la Commune et il s'agit d'un contexte général.

Section d'investissement

Un peu faible en 2021, la section d'investissement avoisine les 315 000 € de dépenses en 2022 si l'on tient compte des crédits reportés et couverts par l'exercice clos au 31.12.2022.

Plusieurs dossiers ont été conduits :

• la réhabilitation du bâtiment de La Poste, c'est-à-dire le logement et le bureau attenant pour un total



Activité - Le budget communal

de l'ordre de 100 000 € + 15 000 €. Le logement a fait l'objet d'une rénovation de qualité par l'emploi de matériaux bio-sourcés, l'installation d'une pompe à chaleur ainsi que la création d'une salle de bain au rez-de-chaussée améliorant nettement le confort des locataires. Le chantier a pris fin mi-février 2023.

- des travaux de voirie avec la requalification de la route du Casson, la patte d'oie à partir de la RD 144 et desservant la route de Boisroux, la patte d'oie de la Vieille morte près du camping ; total : 38 420 €,
- la création de la petite aire de jeux pour enfants et terrain de boule sur le parking à l'arrière du grand bâtiment dans le bourg : 13 591 €,
- le remboursement d'un montant de capital sur l'emprunt souscrit pour la restauration des extérieurs de l'église : un don a en effet permis à l'AREIS de faire profiter la Commune d'une somme de 43 000 € fléché, selon la volonté du donateur, pour l'affectation à l'emprunt dédié à ce dossier. A l'exclusion de cette opération ponctuelle, le remboursement en capital est de 17 640 €,
- l'achat du four Fringand de la boulangerie pour un montant de 22 000 € HT : la décision a été prise par le Conseil municipal pour répondre à une difficulté de trésorerie subie par Le Fournil d'Ids et avec l'intention d'assurer la pérennité du commerce, conformément à l'idée que nous nous faisons de la place de cet établissement qui s'apparente à un service public pour la population de notre propre commune et celle alentours.

Côté recettes : afin d'assurer l'assise de la section d'investissement, un montant de 50 000 € a été affecté au budget 2022, prélevé sur la section de fonctionnement.

L'an passé, nous vous avons fait part du refus du Conseil départemental de financer les travaux de voirie. Devant notre insistance et justification de notre légitimité de bénéficier d'une aide, nous avons finalement reçu 6 000 €.



L'Etat et la Région ont permis de financer à 80 % l'aire de loisirs soit l'attribution d'un montant de 8 163 €.



Comme nous venons de l'indiquer côté des dépenses, le remboursement partiel de l'emprunt pour l'église fait suite au versement de 43 000 € effectué par l'AREIS.

Budget primitif 2023



L'équilibre du budget 2023 se présente comme suit pour chacune des sections :

en fonctionnement :

dépenses = recettes, soit 692 645,45 €

en investissement :

dépenses = recettes, soit 398 933,77 €.

Nous sommes conscients que la réalisation de ce budget est inatteignable mais sa construction est conditionnée par les règles comptables incontournables et l'équilibre afférent.

Section de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** ou dépenses courantes nécessitées par l'activité de tous les services de la collectivité, même si elles sont surabondantes feront l'objet d'une étroite surveillance prévenant tout gaspillage ou superflu.

Les charges à caractère général seront largement consacrées au maintien du patrimoine bâti et autres : réparations et améliorations. Des dizaines de petites

Activité - Le budget communal

interventions sont effectuées, soit en régie soit par des services extérieurs, et sans que cela ne soit perceptible par tous.

Les « autres charges de gestion courante », recouvrent :

- des contributions obligatoires comme le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : 11 090 €,

- la formation : des crédits ont été ouverts pour la formation de la nouvelle secrétaire en matière de logiciels métiers dispensée par les éditeurs, la formation aux compétences spécifiques d'une mairie étant plutôt fournie par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale auquel la Commune adhère,

- les subventions versées : allégées depuis la période covid, ont retrouvé leur bienfondé. De surcroît, en 2023, nous participerons financièrement au Comice agricole au Châtelet les 19 et 20 août, organisé par les comités des fêtes des 7 communes de notre ancien canton. Nous soutiendrons également le concours national charolais organisé par les éleveurs locaux eux-mêmes, à Lignières du 8 au 9 septembre.

L'an passé, nous nous sommes associés à la misère du peuple ukrainien et cette année nous nous sommes tournés vers les populations syriennes et turques, ce dans le cadre d'opérations sécurisées et sous couvert de l'Association des Maires de France.

A contrario, nous nous interrogeons sur l'opportunité de continuer à adhérer au Comité de Dunbar-Lignières puisque rien ne se passe dans notre commune mais surtout dont les activités manquent de conformité avec ses statuts. Nous avons sollicité la gouvernance en juillet 2022 sans jamais avoir reçu de réponse. Le dossier, qui n'est pas majeur, reste donc en attente.

Concernant les frais financiers, nous sommes touchés par l'augmentation des taux du fait de l'un de nos emprunts basé sur le livret A.

Souscrit en 2006 pour la réhabilitation du grand bâtiment du bourg, jusque-là, nous avons été chanceux quant à l'évolution des taux. En 2023, la tendance s'inversera bien que cette référence reste encadrée. L'équilibre du programme de la réhabilitation reste largement positif. Cette dite-hausse se trouve compensée par les intérêts de l'emprunt de l'église, à taux fixe (= 1,68 %) mais sur un capital restant dû diminué de 43 000 € pour amener le total annuel des intérêts à 4 081 € en 2023 contre 4 041 en 2022.

Côté des recettes :

Les dotations qui viennent d'être notifiées nous indiquent une stabilité complète avec l'an passé même si certaines compensations peuvent être constatées.

La fiscalité ménages produira une recette de 149 525 € auxquels s'ajoutent les impôts sur les réseaux en provenance du parc éolien soit 24 469 € ainsi que les allocations compensatrices diverses pour 12 724 mais desquelles il faut déduire notre contribution à la solidarité fiscale nationale soit 46 357 € : ce qui donne un net de produits de 140 361 € au titre de la fiscalité locale contre en équivalence 125 157 € en 2022 : dédale de calculs mais agréable constat néanmoins !

- taxe d'habitation : 10,66 %, taxe à laquelle désormais seules les résidences secondaires sont imposées,
- taxe sur le foncier bâti : 33,22 %
- taxe sur le foncier non bâti : 30,91 %

A ce jour, nous ne pratiquons pas la taxe sur les logements vacants.

Ces taux sous la forme actuelle sont en vigueur depuis la fin, en 2021, de la réforme de la fiscalité et **n'ont subi aucune augmentation de la part de la Commune** cette année encore. Par ailleurs, les comparaisons avec les taux des communes voisines sont très instructives !

Cependant, il est probable que tous les contribuables voient leur fiscalité locale s'alourdir du fait de la revalorisation des bases locatives avec un coefficient de 7,1 % retenu par la loi de finances pour 2023 justifié par le contexte d'inflation.

Section d'investissement

Dès le début de l'année 2023, nous avons procédé aux règlements restés en attente de terminaison de chantier s'agissant du bâtiment de La Poste ou du portail de la cour de la boulangerie, essentiellement. Nous avons inscrit des enveloppes budgétaires en vue :

- du remplacement de matériels comprenant la faucheuse d'accotements : 25 000 €,
- de travaux de voirie que nous sommes en train d'identifier : 40 000 €,

Activité - Le budget communal

- du réaménagement de la placette autour du Monuments aux morts, montant de l'ordre de 120 000 € TTC, honoraires du maître d'œuvre compris. Le projet a pour intention d'ouvrir l'emplacement pour dégager l'espace et renforcer la mise en valeur de l'église et des deux autres monuments et aussi de répondre au besoin de sécurité des usagers.

Il y aura donc une partie paysagère ainsi qu'une partie organisation de la circulation. A cet effet, un candélabre sera déplacé.

Nous profiterons de cette opération pour implanter de la végétation (arbres et vivaces) dans le grand espace anciennement famille Mardon. L'ensemble des travaux sera financé à 80 % du montant HT par les aides conjointes de l'Etat, la Région, le Conseil départemental ainsi que le SDE18 et la TVA remboursée dans le dispositif approprié en n+2.

A l'occasion de ce chantier également, la vitesse de traversée du bourg sera abaissée de 50 à 30 km / h dans son intégralité, donc, à partir de chaque entrée matérialisant l'intérieur de l'agglomération. Trop d'automobilistes font preuve d'inconscience et d'irresponsabilité en circulant à toute allure en tous sens dans le bourg, ne se souciant aucunement des règles de circulation routière et n'appréhendant aucunement les risques auxquels ils exposent leurs concitoyens,

- le remboursement du capital d'emprunt pour 10 135 €. Il ne nous reste plus que 2 emprunts en cours pour un total de capital restant dû de 156 325 €. Situation qui a de quoi satisfaire les personnes inquiètes et critiques de notre gestion... à l'occasion d'une campagne électorale ou d'une autre s'entend !

Après des mois d'attente de conclusion de l'administrateur judiciaire, nous avons enfin pu signer le rachat de la maison Coulm (ex-Paans) remise en vente par les anciens restaurateurs dans le cadre de la liquidation judiciaire qu'ils ont supportée alors qu'ils l'avaient achetée à la Commune dès leur arrivée. Le Conseil municipal avait décidé de conserver ce petit bien et a repris la propriété pour une valeur nette de 6 000 €.

La Commune n'a donc rien gagné mais n'a rien perdu non plus à la fin de ces différentes transactions : opération blanche mais patrimoine sauvegardé !

Dans la continuité de ce qui a été fait les années passées, la consolidation de la section d'investissement s'est traduite par une décision du Conseil municipal de procéder à un versement très conséquent de la section de fonctionnement à la section d'investissement – 164 710 € - cette capitalisation étant utile dans la durée.

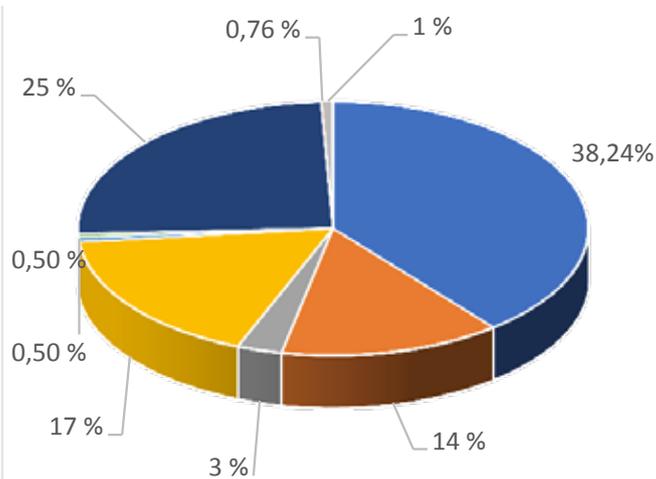


Sans hausse de taux de la fiscalité, avec diminution de l'endettement, en lien avec nos capacités budgétaires, le budget 2023 a été adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des voix.

Le budget communal 2023

Section de fonctionnement, en euros

Dépenses



1 – Charges d'entretien à caractère général	271 670,00
2 – Charges de personnel	97 000,00
3 – Atténuation de produits	19 690,00
4 – Charges de gestion courante	119 063,85

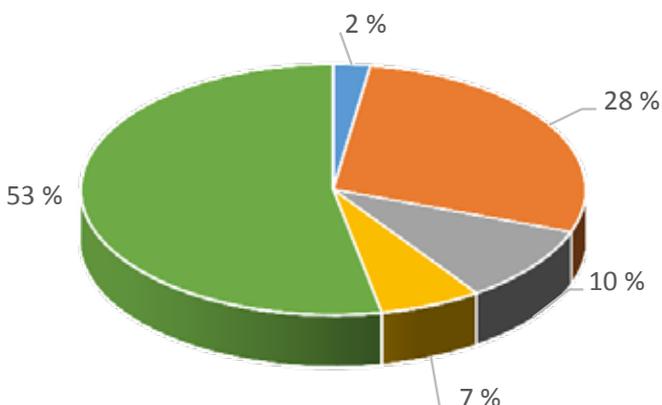
* Indemnité du Maire et des adjoints	12 000,00
* Contribution aux organismes de regroupement	41 000,00
* Subventions personnes de droit privé	2 370,00
* Autres charges	63 693,85

Détail des contributions aux organismes de regroupement

SIRP des Terres de Cœur	35 150,00
Pays Berry St Amandois - contribution de base	452,80
Pays Berry St Amandois - OPAH	1 194,32
Pays Berry St Amandois - Mission locale	348,09
SDE 18 : contribution de base	283,00
SDE 18 : contribution éclairage public	566,00
SDE 18 : maintenance éclairage public	704,00
SDE 18 : numérisation du cadastre	141,50
SITS de Lignières (Syndicat de transport scolaire)	200,00
RASED	60,00
AMORCE	502,00
Divers	1398,29
TOTAL	41 000,00

5 – Charges financières – intérêts des emprunts	4 180,00
6 – Dotation aux amortissements	3 156,60
7 – Virement à la section d'investissement	172 762,00
8 – Charges spécifiques	1 000,00
9 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 123,00
TOTAL	692 645,45

Recettes

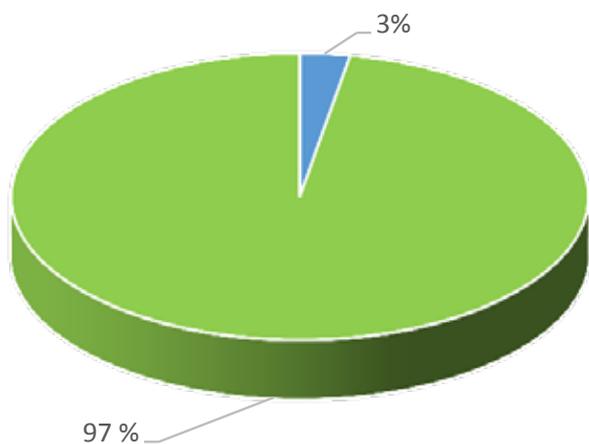


1 - Produits des services	16 308,00
2 - Impôts et taxes	195 160,00
* Impôts locaux	140 361,00
* Reversement de fiscalité Cdc	49 469,00
* Taxe sur le pylône électrique	5 330,00
3 - Dotations Etat et divers	68 505,61
4 - Revenu des immeubles	45 000,00
5 - Résultat reporté 2021	367 671,84
TOTAL	692 645,45

Le budget communal 2023

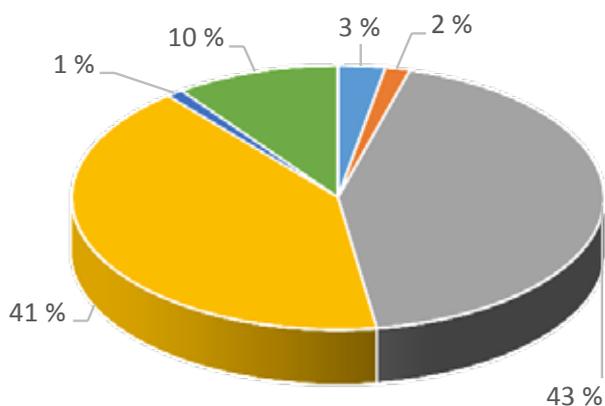
Section d'investissement, en euros

Dépenses



1 - Remboursement d'emprunts et cautionnements	11 135,00
2 - Investissements - Projets	387 798,77
<i>* Etudes</i>	21 150,00
<i>* Bâtiments publics</i>	10 000,00
<i>* Bâtiments privés</i>	15 000,00
<i>* Matériel et outillage de voirie</i>	25 000,00
<i>* Travaux de voirie</i>	40 000,00
<i>* Matériels et outillages d'incendie</i>	1 000,00
<i>* installations générales, agencements et aménagements</i>	120 000,00
<i>* Mobilier urbain</i>	1 000,00
<i>* Résultat d'investissement reporté</i>	35 264,77
<i>* Crédits reportés</i>	119 384,00
TOTAL	398 933,77

Recettes



1 - Fonds compensation TVA (dépenses 2021)	11 400,00
2 - Subventions d'investissement	6 000,00
3 - Virement de la section de fonctionnement	172 762,00
4 - Affectation résultat de fonctionnement 2022	164 710,77
5 - Dotations aux amortissements	4 123,00
6 - Résultat reporté N-1	39 938,00
TOTAL	398 933,77

Il est désormais difficile de parler de la Commune sans sa Communauté de communes ! L'organisation administrative et les liens financiers qui les unissent obligent.

Dans chaque numéro de ce bulletin, nous présentons un ou plusieurs dossiers qui concernent Berry Grand Sud, ainsi, cette fois, nous nous attardons sur les :

Maisons France Services = MFS



Leur création remonte à avril 2000 et leur appellation a évolué au fil du temps pour passer de Maison de Services Au Public à Maison France Services. Le déploiement de ces lieux de renseignements, destinés à un très large public, est encouragé par l'Etat au moyen de soutiens financiers. Les MFS font partie des compétences des Communautés de communes. La nôtre dispose de deux établissements : l'un à Châteaumeillant, l'autre à Saulzais. A noter qu'il est possible pour nous de nous rendre également dans l'établissement de Lignières ou bien dans tout autre de notre choix.

L'objectif de ce dispositif est de permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique. Ainsi, dans des créneaux spécifiques et pour des événements particuliers, vous pouvez être renseigné sur la santé, la famille, la retraite, le droit, logement, les impôts, recherche d'emplois, numérique et en l'absence des institutions, ce sont des agents de la Cdc qui vous accueillent.

L'Etat ajoute que ces Maisons France Services ont vocation à rapprocher les services publics des français qui sont géographiquement éloignés et qu'il faut renforcer et faire évoluer ce dispositif. Ce service serait un levier de cohésion sociale ?

Ces établissements sont à votre disposition et vous pouvez librement vous y rendre. La Communauté de communes fait de son mieux pour rendre ce service efficace.

Toutefois, je n'hésite pas à vous faire part de mon avis d'élue, ce dernier étant très réservé sur le sujet car le développement de ce schéma me semble aller à l'encontre de son objectif.

Dans les faits, nous « n'allons pas encore plus vers les usagers » mais nous nous en éloignons ! Avoir une MFS à 30 minutes de chez soi en y rencontrant simultanément les services de toutes les administrations, avoir des agents MFS multi qualités = disposer d'un levier de cohésion sociale ? Je n'en suis aucunement persuadée.

Quel est l'intérêt de ce dispositif alors que chaque commune emploie une secrétaire de mairie, qui a la particularité, elle, de se trouver au plus près des habitants et avec laquelle un lien humain existe, qui a aussi l'avantage de connaître les familles. Le moment venu, il faudra choisir entre maintenir les secrétariats de mairie ou bien conserver les MFS. D'ailleurs, déjà il est aisé de constater que les horaires d'ouverture des mairies se réduisent, que les secrétaires sont partagées entre plusieurs communes, etc ...

En conclusion, cette nouveauté, coûteuse pour les deniers publics, est regrettable et m'apparaît préjudiciable en termes de services rendus à la population rurale. Je me suis d'ailleurs adressée à nos 3 parlementaires sur ce sujet au début 2023 puisqu'une mission était alors confiée à un sénateur auvergnat afin de « muscler » ce dispositif.

Intramuros - L'application de référence pour tous !

Grâce à la Communauté de communes, l'application mobile IntraMuros est mise à disposition des 32 communes qui la composent et permet à toute personne intéressée de s'informer sur le territoire et ses alentours. Elle permet d'avoir un lien en temps réel entre la collectivité et ses administrés. L'ensemble des acteurs du territoire peuvent partager des informations utiles à la communauté.

Il s'agit d'une application certifiée et référencée dans le catalogue numérique du gouvernement.

Selon les sujets qui retiennent leur intérêt, les administrés reçoivent les alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques, notamment. Ils prennent connaissance des services qui sont mis à leur disposition par les collectivités et les acteurs autorisés à alimenter l'outil, les associations ou commerces, par exemple.

En juin 2022, le Conseil communautaire a pris la décision de déployer l'application téléphonique sur son territoire et de la prendre en charge financièrement en totalité.

Profitant de cette opportunité, en septembre 2022, la Commune d'Ids-Saint-Roch s'est inscrite sur cette plateforme de communication et profite de ce bulletin pour vous en informer.

Il est probable qu'un temps d'essai ou d'appropriation des manipulations vous soit nécessaire : notre secrétaire de mairie pourra vous aider.

De notre côté, nous avons besoin d'un délai pour mettre à disposition les informations que nous jugeons pertinentes. Pour l'instant, la Cdc est, elle déjà, opérationnelle.

Nous vous invitons à faire un test !



Bureau communautaire

Fin 2022, le président, JL Brahiti, et la 3^e vice-présidente, M. Fourdraine, se sont entendus pour que cette dernière ne fasse plus partie de la gouvernance de la Communauté de communes = retrait de la délégation par le président et démission par la vice-présidente de sa fonction. La délégation - finances et administration - n'a pas été réaffectée à un seul élu mais est portée par le Bureau dans sa forme collégiale.

Ainsi, le Bureau communautaire passe de 12 à 11 membres dont 7 à 6 vice-présidents.

Cette situation ne touche en rien la qualité de la relation entre la Cdc et notre Commune alors que son Maire reste membre du Conseil communautaire et aussi membre du Conseil d'Administration de la résidence Berry Grand Sud à Vesdun.

Terre de jeux 2024

En 2023, la Cdc a décidé de porter une action phare adressée à toute la population de notre Cdc, sous couvert et en association avec les jeux olympiques de l'année prochaine. Au vu de son programme, la Cdc a obtenu ce label de Terre de jeux 2024.

22 JUILLET
10h à 23h

CHÂTEAUMEILLANT
STADE Georges Dumas

"Mets tes baskets"
Gratuit pour tout public

Buvettes & Food Truck sur place

Village sportif "prends-toi aux jeux"

Concours pêche / pétanque

Zumba party

Marché de producteurs

Concert "Duo 21 Juin"

Pour plus d'infos :
IntraMuros Facebook

Un évènement qui se veut à la fois sportif, culturel, social pour insuffler l'esprit des jeux 2024.

Le défi peut paraître ambitieux mais en même temps faisable.

Des animations de diverses natures se sont déroulées dans nos communes :

- les séances sportives au sein des écoles primaires volontaires,
- la journée olympique au collège de Châteaumeillant,

- les intervillages appuyés par nos associations dont celui organisé à Ids-Saint-Roch fin avril : 28 communes ont accepté ces rencontres et plus de 500 participants y ont été décomptés. L'ambiance a été très amicale et bien en phase avec l'objectif du projet,

- journée du 22 juillet à Châteaumeillant intitulée « mets tes baskets » en présence des élus de la Cdc et du président du comité départemental olympique et sportif. Les athlètes et le public seront accueillis au village olympique composé de 10 ateliers sportifs, foot, rugby, basket, boule lyonnaise, équitation, badminton, tennis de table, activité handisport, cyclisme, tir laser.

Un concours de pêche pour les enfants, un concours de pétanque intergénérationnel, une zumba party seront organisés pour tous les publics. Un marché de producteurs sera mis en place.

Enfin, les échappées à vélo se dérouleront entre La Perche et Epineuil le 1^{er} octobre.



L'état de catastrophe naturelle

De nouvelles dispositions réglementaires sont issues d'une loi de décembre 2021. Par exemple, le délai de prescription de dépôt d'une demande de reconnaissance par les communes est passé de 18 à 24 mois.

Notre manière de traiter ce dossier est de faire un point des constats qui nous ont été signalés par les usagers, en fin d'année, et dès que la procédure dématérialisée nous est accessible, nous l'alimentons.

Pour l'année 2022, nous avons déposé la demande dès le 3 janvier 2023. Le traitement de tous les départements s'étale dans le temps selon les situations. Pour le Cher, la Commission ad hoc a été réunie en mai et un arrêté ministériel est en passe d'être émis dont nous ne connaissons pas le contenu à l'heure où nous écrivons.

La durée de validité des autorisations d'urbanisme



Les autorisations d'urbanisme sont délivrées pour trois ans, en principe. Ce délai de validité peut toutefois être interrompu, suspendu ou encore prorogé.

Selon le code de l'urbanisme, la durée de validité d'un permis de construire, d'aménager, de démolir et une déclaration préalable concernant des travaux se décompte à partir de leur date de délivrance. Cette péremption vise à ne pas conférer un droit à construire illimité dans le temps alors que la réglementation est susceptible d'évoluer de manière défavorable. Le délai accordé est celui dont dispose le bénéficiaire pour commencer ses travaux. Passé ce délai si le chantier n'a pas débuté, les droits à construire ne peuvent plus être mis en œuvre. L'autorisation est

également périmée, si passé le délai initial de 3 ans, les travaux sont interrompus pendant plus d'un an. En revanche, en cas d'interruption du chantier, un nouveau délai court d'un an à chaque fois que des travaux significatifs sont effectués. Pour les déclarations préalables portant sur un changement de destination ou sur une division parcellaire, la décision de non-opposition devient caduque si le changement ou la division n'ont pas lieu dans les 3 ans.

La caducité de la déclaration d'urbanisme interdit la réalisation de travaux. Assimilés à une construction sans permis, les travaux constituent alors une infraction et le maire a le pouvoir de les faire interrompre. La péremption empêche également la délivrance d'un permis modificatif et le transfert du permis.

Enfin, les actes juridiques ne font pas obstacles à la péremption : le fait de souscrire une assurance, de déposer une déclaration d'ouverture de chantier, de transférer un permis obtenu, ou encore de demander un permis modificatif, ne constitue pas un commencement des travaux.

Le recensement de la population en 2024



Sous couvert de l'INSEE (l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), la procédure amène à un comptage effectif de la population tous les 5 ans, tour à tour par tranches de collectivités. Pour les habitants d'Ids, la prochaine enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. Ce recensement est très important pour notre commune comme pour toutes les autres. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année fin décembre, et prise en

compte pour déterminer la participation de l'Etat à notre budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements. C'est à la Commune que revient la mise en œuvre de ce travail selon un encadrement très strict. Outre la nomination d'un coordonnateur communal, la collectivité doit désigner un agent recenseur qui sera votre interlocuteur privilégié le moment venu.

Il est à noter que depuis notre dernier comptage, la réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé. Ainsi, l'agent qui prendra contact avec vous aura pour mission de vous encourager à utiliser ce mode de réponse de façon la plus systématique possible en première instance.

Nous vous invitons à répondre à ce dispositif de façon courtoise et sérieuse.

Les pesticides distances d'épandage

Sujet à propos duquel nous sommes souvent sollicités.

Un arrêté du 14 février 2023 instaure une distance incompressible de 10 m autour des habitations « lors de l'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques comportant une substance suspectée d'être cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction ». Ce principe s'appliquera dans le cas où l'autorisation de mise sur le marché du produit ne fixe pas déjà une distance de sécurité pour l'épandage.

Il vise à protéger les personnes qui vivent et travaillent régulièrement près des zones traitées.



La réglementation photovoltaïque



Hors secteurs protégés, une déclaration préalable suffit dorénavant pour les projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol jusqu'à 1 MW (contre 250 kW auparavant).

L'arrivée de la fibre optique à Ids

Une délégation de service public a été confiée à Berry Fibre optique par Berry numérique pour le Cher et RIP36 (Réseau d'Initiative Publique) pour l'Indre pour la réalisation de ce projet de très haut débit.



La construction du dispositif a été confiée à la société Axione et un ensemble de sous-traitants et par la suite d'autres filiales du groupe Axione assureront la commercialisation du réseau et sa maintenance.

Le territoire du Cher et de l'Indre sera couvert 100 % en fibre optique d'ici 2025. Ce sera donc le cas à Ids-Saint-Roch.

Le financement de cette opération est assuré par un ensemble d'acteurs publics : Europe, Etat, Région et les deux Départements.

Les infrastructures Orange et Enedis existantes sont utilisées mais de nombreux nouveaux poteaux dédiés seront installés le long de nos voies communales. Deux armoires de rue vont être montées : une à la sortie du bourg, route de Saint-Pierre à côté de celle d'Orange et une à l'Eperse.

La numérotation des habitations en place dans la Commune depuis plusieurs années est incontournable pour cette mise en œuvre ; ainsi, à quelques ajustements près, nous avons pu fournir de façon efficace des fichiers adresses.

Le raccordement se fera selon des secteurs découpés à partir de plusieurs communes. Le premier auquel sera proposé le raccordement par les différents fournisseurs d'internet concerne les habitations situées de chaque côté des

routes départementales 69 et 70 et leurs accès communaux, entre Le Bourg (mais sans le Bourg) et Saint-Pierre ainsi que Maisonnais.

Si l'arrivée de la fibre à l'extérieur du domicile est prise en charge par les finances publiques, ce n'est pas le cas du raccordement qui sera à la charge de l'utilisateur, lequel n'aura aucune obligation de souscrire un contrat d'abonnement. Selon les situations, les frais de raccordement pourront varier d'une installation à une autre et de façon très significative.

Inévitablement, la qualité de la réception se posera rapidement avec l'entretien des haies le plus souvent négligé par les propriétaires. La Commune fait déjà les frais de ces difficultés générées par les branchages qui s'étalent au-dessus du domaine public que ce soit communal ou départemental d'ailleurs. L'absence de taille régulière complique l'entretien et n'est pas étrange à la dégradation de la voirie sous la végétation. Pourtant, ici, les règles sont connues de tous les riverains et ces derniers devront répondre de leurs obligations. Selon le calendrier de mises en service prévues par l'installateur, vous serez convié à une réunion publique, la première se tiendra tout début septembre 2023.

Les administrés n'auront qu'un seul point d'entrée pour tous les renseignements, celui de Berry Fibre Optique. Il vous est possible de tester votre date d'éligibilité en vous rendant sur le site « www.berryfibreoptique.fr » sachant que les habitations n'apparaîtront sur la carte de déploiement qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux.





LE SITE EOLIEN : EN 2023, UNE ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE POUR REGULARISER UN VICE DE FORME DANS LA PROCEDURE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Durant des années, nous avons évoqué le sujet à chaque édition de ce bulletin et le dernier article concerné, daté de juillet 2020, vous informait, s'il en était besoin, de la mise en service du parc, lequel produit donc de l'électricité renouvelable depuis 3 ans dans un contexte national d'urgence climatique et énergétique.

Les 9 années de travail, grevées de multiples recours des opposants au projet, n'auront pas suffi à obtenir définitivement les autorisations d'exploiter le parc, puisqu'il faut y ajouter 3 années. Les permis de construire ont quant à eux acquis un caractère définitif depuis plusieurs années, rendant la situation administrative du dossier peu ou difficilement compréhensible par chacun.

En effet, en février 2021, à la faveur d'un nouveau recours, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes, laquelle avait confirmé en avril 2019, l'autorisation du projet, annulant alors le jugement du Tribunal administratif de février 2018 ... Cependant, à la faveur d'un référé, le parc était maintenu en exploitation.

L'enquête publique complémentaire d'avril 2023 s'inscrivait donc dans le dossier de réponse au recours déposé contre un vice de forme actant l'irrégularité de l'autorité environnementale dans le dossier d'origine. Il s'agissait de la mise en cause d'une signature apposée dans le dossier par le préfet de Région.

L'entreprise Ferme éolienne de Ids n'était pas en faute dans le déroulement de la procédure mais s'est pourtant vu contrainte de procéder à sa régularisation.

Il est à noter que des dizaines, voire des centaines de parcs en France, mais aussi d'autres types d'installations (ICPE) fonctionnent en étant estampillés de ce vice de forme mais sans avoir été appelés en justice.

Bref, cette seconde enquête publique dite complémentaire a également abouti à un avis favorable de la part du commissaire-enquêteur à la lumière d'une participation importante chez les « pour » comme chez les « contre ». On ne peut passer sous silence, la participation active de la population locale ainsi que celle des collectivités locales situées dans un rayon de 6 kilomètres et invitées à délibérer. Une grande partie des riverains a exprimé une position favorable pour le parc et son maintien.

Certaines contributions ont, sans surprise, mis en question directement le choix (ancien) de la Commune de soutenir le projet mais également son obligation associée à sa volonté, de transparence, comme dans le cadre des transactions immobilières. Et d'ailleurs, nous aurions plaisir à accueillir en mairie, ces personnes dont les propos ne sont pas exacts.

Le dossier étant désormais revenu dans les mains du préfet du Cher, ce dernier a signé, en date du 7 juin 2023, un arrêté modificatif d'autorisation environnementale.

Maintenant, il reste à attendre l'audience devant la Cour Administrative de Nantes, autorité compétente, et son avis, afin de clore la procédure juridique.

Nous sommes conscients de la complexité de ce processus et de la difficulté de le comprendre ; c'est pourquoi, nous essayons de vous en épargner les détails en le synthétisant tout en respectant le plus scrupuleusement possible son fond.

Les requérants opposés au projet ont été déboutés sur tous les motifs de fond soulevés (plus de 35 motifs !) concernant le parc éolien, seul est resté ouvert un obscur motif de forme mettant potentiellement en risque toute l'installation.

A l'heure où la loi d'Accélération pour la Production des Energies Renouvelables (loi APER du 10 mars 2023) se déploie dans tout l'hexagone et dans laquelle l'éolien terrestre occupe une grande place, nous voici confortés, une fois encore, d'avoir eu

cette initiative en 2011, forts d'une coopération avec un développeur qui n'a jamais failli à ses engagements et qui nous permet d'apporter la part de notre Commune au défi climatique lequel s'impose à la terre entière.

Pour rappel : le parc de la SAS Ferme éolienne de Ids, c'est :

- 6 éoliennes dont 5 sur le territoire d'Ids et 1 sur le territoire de Touchay : 5 éoliennes de 164 m de hauteur totale et 1 éolienne de 149 m, laquelle est bâtie sur un terrain communal d'Ids,
- Puissance de l'installation : 18 MW – Production totale annuelle : 42 GWh
- Emissions de gaz à effet de serre évités : 12 000 Tco2eq/an
- Fiscalité annuelle au profit des collectivités : 170 000 €/an, hors indemnités et bénéfices variés pour les deux communes d'implantation.



Empreintes sauvages : le refuge



La première réunion d'information de l'association Empreintes Sauvages : Le Refuge, s'est tenue le 27 juin 2023 au foyer rural. Une centaine de personnes s'est présentée pour découvrir les tenants et les aboutissants du projet de refuge, qui ouvrira au plus tôt courant 2026. La présentation d'une vingtaine de minutes a été suivie d'une longue phase de questions, pendant laquelle les participants ont pu exprimer leur enthousiasme comme leurs réserves. Empreintes Sauvages : Le refuge est une association dont l'objectif est la création d'un refuge pour grands félins issus des cirques et du trafic d'animaux sauvages. Fondée en 2019 par sa présidente, Stéphanie Brière, désormais vétérinaire à la clinique des Tilleuls à Saint-Amand, l'association a fait l'acquisition d'un terrain sur les communes d'Ids-Saint-Roch et Ineuil en décembre 2022.

Dans un souci de transparence, cette réunion était ouverte à tous, les toutes les remarques ont été entendues, les personnes qui n'avaient pas eu l'occasion de poser leurs questions ont pu le faire via une boîte à suggestions, laissée à l'entrée de la salle.

L'association remercie tous les participants pour leur écoute attentive et bienveillante.

Parmi les principaux points évoqués lors de la réunion :

Empreintes Sauvages est née d'un constat : la capacité d'accueil de grands félins en France est insuffisante, en particulier depuis l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques itinérants, Le refuge se dressera sur un terrain agricole de 13 hectares au lieu-dit Boisroux (en mitoyenneté Ids-Saint-Roch et Ineuil),

Le terrain a été choisi car il est peu boisé, avec quelques haies bocagères et deux mares qui seront conservées, et était en vente depuis de nombreuses années sans trouver preneur,

La capacité d'accueil initiale du refuge est estimée entre 10 et 15 félins en fonction des groupes qui seront accueillis, dans des enclos de 2000 à 5000 m² adaptés aux caractéristiques de chaque espèce.

Les enclos, le chemin d'accès et le parking seront placés de façon à limiter au maximum les nuisances pour les habitants et la biodiversité.

Le parc sera ouvert au public, afin d'organiser des visites pédagogiques sensibilisant la population à la protection des animaux, bien que nous n'ayons aucun lien avec aucune association partisane.

La sécurité est une exigence absolue de par notre volonté et la réglementation à laquelle l'installation devra répondre. Aucune concession ne sera envisageable sur ce point et le projet sera retardé si cela s'avère nécessaire pour assurer un accueil des animaux et des visiteurs dans les conditions idéales. Il n'y aura pas de reproduction dans ce lieu, les animaux y profiteront d'une paisible retraite.

En parallèle d'une finalisation des phases de communication et de financement (recherche de mécènes, financement participatif et fonds de l'Etat dédiés aux animaux de cirques), l'association va entamer les démarches administratives et les études architecturales.

L'objectif est de démarrer les travaux en 2025 pour un accueil des premiers félins en 2026.

L'association souhaite s'ancrer dans un dynamisme régional, avec des partenaires locaux (architectes, constructions, fournisseurs, artisans...)

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et l'association est toujours en recherche de mécènes ou de bénévoles, dans tous les domaines.

Pour en savoir plus :

<https://www.empreintes-sauvages.fr/>

Pour contacter l'association :

refuge@empreintes-sauvages.fr

Stéphanie Brière,

Fondatrice et présidente d'Empreintes sauvages,



Des personnalités marquantes

de la vie de notre village = des hommages appropriés

Seulement dans un souci d'équité, c'est un exercice que nous avons rarement pratiqué de consacrer un sujet à l'une ou l'autre des personnalités qui nous entourent mais parfois, situations appellent !

Monsieur Paul Radujet



Monsieur Paul RADJET nous a quittés récemment : la Commune lui a adressé sa reconnaissance et ses remerciements à l'occasion de ses obsèques, le 11 mai 2023.

Le public a été nombreux à venir saluer Paul, resté impliqué dans la vie sociale et collective à compter de 1965 et sans discontinuer durant une cinquantaine d'années.

Son mandat principal, celui de Maire s'est déroulé de 1974 à 1989 : c'est lui qui a porté le dossier du remembrement ... ce dernier peut, certes, être comparé à celui du parc éolien sauf qu'il s'agissait de refonder l'outil de travail de la profession agricole !

Parmi les très nombreuses missions, même de façons concomitantes, que Paul a assurées, on note la vice-présidence du Contrat Régional d'Aménagement Rural Lignières-Le Châtelet (CRAR) et la présidence, pendant 15 ans, de la Mutualité Sociale Agricole du Cher. En fin de carrière, il a occupé la fonction de président du Conseil d'Administration de la MARPA de Charenton et entre temps il avait participé à la mise en place

de l'organisation scolaire des 4 communes telle que nous la connaissons aujourd'hui encore, avec une dose d'anticipation solidement réfléchie, donc. Et puis, le club des aînés ruraux lui doit une nécessaire implication à l'occasion de sa création en 1999 ainsi qu'une vice-présidence pour éviter sa fermeture entre 2014 et 2016.

La pensée que nous avons pour Paul dans ce bulletin municipal est un ultime hommage à ses engagements sans omettre de rappeler sa capacité d'accueil ainsi que sa bienveillance.

Président Rémy Gron, dit André



L'évènement remonte au 1^{er} juillet 2022, nous n'avons pas pu le relater l'an passé mais il n'était pas question de le passer sous silence !

Ce jour-là, un rassemblement en l'honneur de Monsieur Gron était organisé avec les instances des associations patriotiques du département et locales ainsi que les élus locaux, en présence de sa famille et de ses amis, notamment l'inséparable Marcel Moreau. Janvier 2022, André avait renoncé à la présidence de l'UNC-Soldats de France de la section Ids-Saint-Roch-Touchay-Morlac au bout de 51 ans de loyaux services. Un long bail, mené avec conviction et sérieux, dédié au souvenir des combats les plus récents, était égrené tout au long de la manifestation.

Des personnalités marquantes

de la vie de notre village = des hommages appropriés

Pendant cette cérémonie, durant laquelle il est apparu fatigué mais lucide et ému, André a reçu la médaille grand or de l'UNC après avoir été récipiendaire de bien d'autres décorations tout au long de son parcours militant, comme la croix du combattant, la médaille de bronze puis d'argent du Djébel.

La Commune lui a remis un bel ouvrage rédigé par le Centre de la presse sur les deux dernières guerres .

Il a été rappelé que Monsieur Gron a été conseiller municipal durant 3 mandats et jusqu'en 2001. Nous sommes fiers d'évoquer la rencontre avec ce président discret et courtois mais déterminé et qui n'a de cesse de défendre les valeurs du souvenir associées à celles du respect et de la convivialité.

Delphine : son prénom suffisait à l'identifier



Delphine Morand notre secrétaire de Mairie a quitté la Commune le 31 janvier dernier au terme d'une période de 20 ans de collaboration.

Elle est arrivée au premier avril 2003, en tout début du mandat commencé en mars 2001, elle a donc connu 4 équipes municipales mais 1 seul maire.

De toute évidence, sa formation ne se prêtait pas à cette destination professionnelle puisqu'elle a obtenu la qualité de technicienne supérieure agricole à l'issue de son parcours scolaire. Mais à un moment donné, alors que nous étions en recherche simultanée, nos trajectoires se sont rencontrées et le binôme Maire-Secrétaire s'est aisément créé, consolidé, et a pu traverser les événements tempétueux occasionnés par plusieurs dossiers difficiles. Nous avons toujours partagé la confiance et l'estime indispensables à une coopération de qualité et pérenne.

Ce n'est un secret pour personne et chacun de vous peut en témoigner, Delphine a été une collaboratrice travailleuse et disponible, soucieuse du service rendu au public.

Forte de sa connaissance du contexte local et de ses qualités personnelles, son efficacité ne faisait aucun doute et nous avons eu de la chance, collectivement, de pouvoir en profiter.

Son départ fait suite à un objectif ancien de rejoindre le milieu agricole, celui de ses racines. C'est ainsi qu'une opportunité s'est présentée à elle de franchir le pas au début 2023. Cette décision de réorienter son parcours professionnel, Delphine l'a murie et on peut penser que « le tout dématérialisé » déshumanisant le travail a pesé dans le bilan de sa carrière.

En respectant la légitimité du choix de Delphine et sans aucune amertume, la Commune a exprimé sa sincère reconnaissance à sa Secrétaire de Mairie en lui offrant un ordinateur portable, notamment.

Notre année scolaire 2022-2023

12 élèves se sont penchés sur leur pupitre cette année à l'école d'Ids Saint Roch.

12 élèves ? Non, plutôt 12 moussaillons !

En effet, trois maîtresses du RPI ont préparé, dès le mois d'avril 2022, un projet rassemblant les écoles de Saint-Hilaire, Touchay et Ids-Saint-Roch : une classe de découverte pour 50 petits élèves de la Grande Section au CM2. Trois maîtresses et trois accompagnatrices veilleront sur cet équipage !



La destination choisie est celle de la Tranche sur Mer, en Vendée. C'est décidé, nous larguons les amarres pour 5 jours, du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022.

Pour beaucoup d'enfants, c'est la première fois qu'ils laisseront leurs parents aussi longtemps mais heureusement, nous partons avec les valises remplies de doudous !

Après un départ très matinal, Jeannine, notre conductrice de car, nous a emmenés sans encombre jusqu'au centre Bellevue, notre « maison » pour 5 jours.

Le programme de ce séjour a été prévu minutieusement avec l'organisme des PEP et l'équipe d'animateurs présents sur place.

Un matin, les élèves ont chaussé leurs bottes pour partir à la découverte de l'estran, ils ont pêché des bernards l'hermite, appris à distinguer un crabe femelle d'un mâle, effleuré les anémones de mer... tout cela dans le respect de leur environnement.

Un autre jour, Mathieu et Sandra, nos animateurs, nous ont organisé un jeu d'orientation pour découvrir la ville des Sables d'Olonne, du port au quartier de l'île Penotte et ses mosaïques de coquillages. Ensuite, aux marais salants, nous avons manié la simouche, un grand râteau, pour récolter notre propre sel : chacun est reparti avec son sachet, un joli souvenir salin.

La visite la plus attendue était celle de l'aquarium de Vendée à Talmont Saint Hilaire : que d'émerveillements devant les poissons multicolores, les méduses fluorescentes ou les requins !

Nous avons également travaillé sur la dune et appris pourquoi elle est si fragile mais aussi essentielle ; nous avons appris à classer les animaux marins : les mollusques et autres échinodermes n'ont plus de secret pour nous ; nous avons fabriqué de jolis cerf-volants qui ont pris leur envol un jour de grand vent à Ids-Saint-Roch.

Le dépaysement est total : des activités très enrichissantes, mais aussi une vie en collectivité qu'il a fallu apprivoiser. C'est ainsi qu'à la fin du séjour, chacun aura gagné en autonomie.

De retour en classe, le travail s'est poursuivi avec la rédaction d'un carnet de voyage qui sera un joli souvenir de notre année en ce1-ce2.

Carine CLUSEAU,
Enseignante



L'Areis Association pour la restauration de l'église d'Ids-Saint-Roch



L'évènement n'était pas prévu en 2023 mais une belle opportunité s'est présentée de permettre au groupe I CAMPAGNOLI de se produire dans notre église à des conditions très intéressantes. Sans compter que nous étions ravis de revoir

cet ensemble de professionnels de chants polyphoniques corses dont nous avons eu l'opportunité de faire connaissance en 2018. C'est ainsi la seconde fois que nous avons partagé le coût du spectacle avec Saint-Priest-la-Marche.

Le concert a été magnifique : l'humanisme sorti de ces voix a touché le public, le plus souvent l'a ému. Nous avons pris plaisir à donner un moment de bonheur simple aux 175 spectateurs qui se sont déplacés.

Avec les bénéfices tirés de cette manifestation, l'association a l'intention d'acheter un second lot de chaises, ce que la Commune avait déjà réalisé il y a quelques années, et de remplacer les tapis du chœur de l'édifice.

Le Foyer rural



Notre devise « le plaisir de se retrouver » n'aura jamais été autant d'actualité que cette année.

Quel plaisir que de pouvoir enfin partager divers évènements dans notre charmant village.

Notre première activité a été le concours de belote en janvier, ensuite la fête de la Saint-Blaise en février avec un nouveau bâtonnier.

En avril, une belle journée de partage avec un inter villages où nous avons pris en charge la buvette avec la section football.

En mai, nous vous avons proposé une journée randonnée, repas, pétanque, la petite pluie du matin n'était pas la bienvenue mais ce fut une belle journée malgré tout.

Notre prochaine manifestation sera une journée moules frites le 7 octobre.

Soyez acteur de la vie de votre village, et rejoignez-nous.

Jean-Christophe Désiré,
Président

Généralions Mouvement - Les Aînés Ruraux

Depuis 3 ans et le début de la pandémie de COVID-19, l'ensemble des associations, culturelles, sportives ou autres, ont beaucoup souffert et certaines ont disparu.

Nos propres associations de **Généralions Mouvement** font, malgré toutes les difficultés rencontrées (manifestations annulées, subventions non versées, diminution des adhésions), toujours partie du plus important mouvement associatif de seniors de France (type loi de 1901) qui compte plus de 500 000 adhérents dont plus de 5000 dans le Cher ;

Notre mouvement est **apolitique**, ouvert à tous, quel que soit son âge, son milieu et son origine, retraité ou non, qui partage les **valeurs d'amitié, de solidarité, de tolérance et d'échanges** ;

Les associations qui le composent participent de fait à la vie de la commune dans le respect de toutes ces valeurs fondamentales ;

Le club **Généralions mouvement les aînés ruraux** d'Ids-st Roch, qui compte à ce jour **32 adhérents**, a été créé en 1996 par Madeleine CHERY qui en fut la première présidente pendant 18 ans ; Paul RADUJET (récemment décédé) à qui je rends hommage, lui succède pendant deux années, puis depuis 2016, j'en assume la présidence pour assurer la pérennité de l'association ;

Les jeux de cartes, les jeux de société, les goûters, nous réunissent tous les **mercredis après-midi** ;

Nos quatre repas traditionnels ; celui d'été fin juin, la soirée pot au feu à l'automne, celui de fin d'année au restaurant la Table d'Ids, et un repas spécial tête de veau au mois de mars, sont toujours des moments conviviaux très prisés des adhérents ;

Nous programmons également un concours de belote à la fin janvier, voire ponctuellement d'autres animations ;



Le club dispose également d'une adresse mail **gmouvids@gmail.com** accessible à tous, ainsi qu'un magazine trimestriel la **Gerbaude**, organe de communication de la Fédération départementale sur la vie des clubs du Cher ;

Alors, si vous partagez nos valeurs et que nos manifestations vous inspirent, venez nous rejoindre moyennant une cotisation annuelle de **15 euros** pour 2023 et 2024 ;

Pour finir, je remercie le Conseil Municipal d'Ids-St Roch de son soutien financier et matériel en mettant gracieusement à disposition du club les salles qui conviennent tout au long de l'année.

Didier BOURDIN,
Président

Renseignements au 02 48 56 76 30



Amicale des parents d'élèves Terres de Cœur



Cette première année se termine pour la nouvelle équipe de l'amicale des parents d'élèves au cours de laquelle nous avons organisé une série d'évènements.

Un apéritif de rentrée au mois de septembre, afin d'accueillir les nouveaux arrivants.

La tenue d'un stand sur

le marché de Noël de Touchay, où la vente des biscuits et décorations réalisées par les enfants du RPI ont rencontré un franc succès.

L'organisation d'une soirée pour le retour du voyage au bord de la mer organisé par nos professeurs des écoles.

Enfin la kermesse de fin d'année, évidemment, avec le spectacle, les jeux et le repas ont clos en beauté cette année scolaire.

Le rôle de l'APE reste avant tout, d'organiser des moments de convivialité et de partage pour les familles du RPI ainsi que de récolter des fonds afin de financer les activités pédagogiques de nos écoles.

Afin d'organiser ces évènements nous avons besoin de toujours plus de volontaires. Alors si vous souhaitez rejoindre l'équipe, nous vous accueillerons à bras ouverts !

Enfin nous souhaitons profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement notre professeur des écoles de Touchay, Julie LE GRANDIC qui s'en va vers de nouveaux horizons, pour ces quelques années passées aux côtés de nos enfants. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans sa nouvelle affectation.

Anthony MARTINEZ,
Président

La Chorale Terres de Cœur

Notre chorale date d'Octobre 2010.....13 ans de chants, d'amitié, de bonne humeur et de beaux projets. Notre chef de chœur Jean Benoît WALKER – VIRY, toujours à nos côtés nous guide, nous forme avec patience et professionnalisme.

Nous nous éloignons de la Covid, du moins je l'espère et nous sommes fort de 22 choristes des communes alentours. Les concerts sont l'aboutissement de nos répétitions comme celui du 26 Juin à Ineuil, notre prestation chaque année à l'EHPAD de Lignières, une animation au forum des associations à Ids St Roch en Mars dernier.

Il faut des projets pour avancer. La CDC Berry Grand Sud et CEPRAVOI nous soutiennent dans l'organisation et le financement d'un concert nommé « Haut les chœurs » qui aura lieu le 3 Décembre à Châteaumeillant.

Des chants en vieux français où l'on travaille sur la prononciation, le rythme, à 4 voix grâce à notre chef de chœur et une chanteuse professionnelle de la formation « Douce mémoire »



Notre chorale en milieu rural est une volonté de nos communes qui nous soutiennent.

Un seul objectif, faire se rencontrer une population pour des moments de plaisir autour du chant.

Nous répétons une fois par semaine aux Bains Douches de Lignières de 19 h 15 à 21 h.

Venez participer à une répétition. Renseignez-vous. La connaissance du solfège n'est pas indispensable.

Muriel COMBAUD, Présidente - 07.84.21.58.92
Anne Marie PLANE, Vice-présidente - 06.59.26.55.29

L'UNC - AFN - Soldats de France

Au terme de notre année où le COVID nous a laissés au calme, notre section UNC a encore beaucoup œuvré pour conduire le devoir de mémoire de nos anciens et aujourd'hui un groupe rajeuni se bat pour maintenir ce dynamisme et conduire auprès des plus jeunes les connaissances du civisme et du respect.

Domage que les citoyens boudent les rassemblements et les manifestations. Pensez à ce qu'ont vécu nos aïeux, et malheureusement à la porte de l'Europe, il se passe les mêmes choses. Réfléchissons un peu ! Au bonheur et au bien vivre qui nous entourent aujourd'hui.

Localement, notre association se porte bien avec ses 47 adhérents ; en progression, l'entente avec Touchay et Morlac est bonne. Les manifestations patriotiques, 11 novembre – 5 décembre – 8 mai – 20 août, à la stèle de la forêt d'Habert (Morlac), se déroulent fort bien. Nous avons eu la joie d'accueillir la section de Saint-Hilaire à la célébration religieuse.

Nous avons opté pour un relais entre les 3 communes pour la tenue des fêtes patriotiques. Nous avons organisé un concours de boules, le 4 septembre 2022, et un concours de belote, le 5 novembre 2022, avec un grand succès.

Pour la nouvelle année déjà bien commencée, le concours de belote du printemps fut un grand succès et le 8 mai à Morlac, également.

La brocante, le 17 juin dernier, a manqué de quelques exposants dont certains s'étaient déclaré avec insistance, la faute aux caprices de la météo sans doute.

Malgré notre détermination de vouloir organiser un voyage à Paris pour assister au fameux défilé du 14 juillet, il est difficile de mener l'opération jusqu'au bout du fait du manque d'engouement du public pour ce choix que d'autres nous réclament pourtant !

Voilà aujourd'hui la vie d'une association qui arrive à résister dans le désert de notre Boischaux.



Jean-Paul BAUDON,
Secrétaire



1 ds St Roch Foot



Ids-St-Roch est un club composé de 2 équipes, une féminine créée il y a 10 ans et une masculine reconstituée grâce à l'équipe municipale et quelques passionnés du jeu, en 2008.

Les féminines

Le jeu s'effectue à 8 sur demi-terrain. Les matchs se déroulent le dimanche matin à 11 h ou 13 h. Les féminines doivent aussi parcourir des kilomètres pour jouer à l'extérieur (Saint-Hilaire-De-Court, Mehun, la Guerche). Il faut du courage. Par manque d'effectif, cette année, l'équipe a rencontré quelques difficultés mais a su répondre présente et nous la remercions. Elle termine 9^{ème} sur 11.

De nouvelles joueuses seraient les bienvenues.

Les seniors masculins

L'équipe évolue en division 4 dans une poule constituée de 10 équipes. La saison a été un peu mouvementée, ce qui n'a pas empêché les seniors de se hisser à la 1^{ère} place de leur poule. Nouvelle aventure pour eux puisqu'ils seront en D3 en septembre. Le parcours sera plus difficile mais nous leur faisons confiance.

Nous remercions la municipalité d'Ids-Saint-Roch qui nous aide financièrement et matériellement (tonte du terrain, prises en charge de l'éclairage, du



chauffage, de l'eau, des réparations diverses et variées ...) durant la saison. Et aussi les bénévoles de notre club, personnes souvent dans l'ombre mais indispensables au fonctionnement de cette activité.

A l'occasion de l'AG 2023 des derniers jours de juin, l'équipe des dirigeants a été remaniée, comme suit :

Présidente : Martine VATEL,
Vice-président : Grégory DEROUT
Secrétaire : Aurélie AUMEUNIER
Trésorière : Anne-Marie GALON
À bientôt au stade.

Pour le club, la présidente sortante,
Anne-Marie GALON

Forum des associations



Cette manifestation à l'initiative du Conseil municipal mais copiée sur d'autres collectivités s'est tenue le 25 mars 2023. En effet, nous sommes régulièrement interrogés, par les nouveaux arrivants notamment, sur la vie de nos associations.

Nous avons eu une belle vitrine de ce que sont nos 6 associations locales, l'Amicale des parents d'élèves du syndicat scolaire n'étant pas présente bien que sollicitée.

Chaque association : le Foyer rural, Ids-St-Roch Foot, Génération mouvements, l'UNC-Soldats de France, la chorale Terre de chœur, l'AREIS pour la restauration de l'église et même Terre de jeux 2024 – avait confectionné un stand dédié à sa propre destination avec retour sur le passé, les activités en cours et les perspectives envisagées.

La possibilité était offerte aux visiteurs de s'entretenir avec les bénévoles et de louer l'implication de ces derniers.

En effet, le monde associatif est une des richesses locales primordiales permettant à chacun de pouvoir avoir à proximité de son domicile une activité qu'elle soit sportive, manuelle, ludique ou autres au plus près de ses aspirations. Il permet la transmission d'un savoir-faire intergénérationnel, le partage de valeurs propres à chacune des activités et la valorisation de l'engagement des bénévoles. Il faut toutefois le vouloir et sortir de chez soi pour participer à la vie de la collectivité.

Agrémentée d'un goûter, la demi-journée s'est clôturée par un concert de la chorale Terres de Chœur, sous la direction de son éminent chef depuis le début de la création du groupe, Jean-Benoît Walker-Viry. Sans débordement de visiteurs, quelques adhérents ont malgré cela été cooptés au sein des associations et les organisateurs ont passé un moment de convivialité fort sympathique en partageant nombres de souvenirs issus de leurs engagements.





Mairie d'Ids-Saint-Roch
www.ids-saint-roch.fr